



POSTULAT

Auteur PLR, par Christophe Claivaz
Objet Accès aux soins dentaires pour tous. Il y a urgence !
Date 16/11/2017
Numéro 2017.11.301

Actuellement selon certaines études il y aurait 180'000 personnes dans notre pays qui renonceraient aux soins dentaires pour des raisons financières. Rapporté à notre Canton ce chiffre devrait représenter environ 7000 personnes.

La fédération des dentistes s'oppose avec véhémence à l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire, relevant que le système actuel permet une certaine maîtrise des coûts bienvenue.

180'000 personnes représentent 2.5% de la population et il ne serait pas raisonnable en effet de mettre en place une LAMal bis imposée à 98% des gens pour les 2% qui en auraient réellement besoin.

Le principe de solidarité nous impose tout de même d'essayer de trouver une solution pour les personnes réellement dans le besoin.

Il est bien connu qu'il vaut mieux prévenir que guérir en axant surtout un accès pour tous aux soins d'un hygiéniste dentaire, réduisant fortement les risques de traitement plus lourds par la suite.

Une possibilité serait l'introduction d'un bon pour un traitement prophylactique auprès d'un hygiéniste dentaire en faveur des personnes qui n'en ont pas les moyens.

Afin de ne pas alourdir la bureaucratie et de cibler les aides, celles-ci pourraient être octroyées dans un rapport équivalent au pourcentage de réduction des primes de caisse maladie.

Conclusion

Par ce postulat le groupe PLR demande au Conseil d'Etat d'étudier la faisabilité de la mise en place d'un tel système, de chiffrer également son coût OU de donner d'autres pistes permettant de venir en aide de manière ciblée aux personnes nécessiteuses afin d'éviter qu'une partie de la population n'ait plus d'accès aux soins dentaires pour des questions financières.